

Liste des pièces à fournir au Parc naturel régional de Chartreuse avant le démarrage de l'action

- Photocopie ou scan recto verso de la carte grise du véhicule.
- Photocopie ou scan recto verso de l'assurance du véhicule.
- Photocopie ou scan recto verso du permis de conduire de chaque membre du groupe d'autopartage.
- Charte d'engagement mutuel vis-à-vis de la COR complétée et signée par chaque membre du groupe d'autopartage.
- Contrat entre les membres du groupe d'autopartage signé par chaque membre du groupe d'autopartage.
- Relevé d'information bonus/malus de chacun des conducteurs du groupe d'autopartage.
- Synthèse sur l'assurance signée par chaque membre du groupe d'autopartage.